



CHARTE COLAS TEAM CUP
4^E ÉDITION
2025-2026

EDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Colas Team Cup fait son grand retour !

Je suis ravi de vous annoncer le lancement officiel de la **4^e édition** de cet événement tant attendu. Je m'adresse à vous avec un enthousiasme tout particulier, car c'est la première fois que je vais vivre ce rendez-vous emblématique du Groupe. Tout comme moi, je sais que vous êtes nombreux à attendre cette nouvelle édition.

La Colas Team Cup incarne nos valeurs de **respect, de partage et d'audace**. Je suis particulièrement heureux de voir revenir la **dimension caritative**, qui a déjà marqué les esprits lors de l'édition précédente. Grâce à un **partenariat de Colas Foundation avec une association**, chaque inscription contribue à une bonne cause, et des **challenges caritatifs** seront à nouveau organisés durant la compétition. Ensemble, nous avons l'opportunité de nous dépasser tout en ayant un impact positif sur le monde qui nous entoure.

Je vous encourage donc à participer massivement pour relever ce défi et représenter fièrement votre zone géographique !

Comme lors des éditions précédentes, vous retrouverez nos disciplines sportives phares : la **course à pied** et le **football à 5**. Cette année encore, nous mettons à l'honneur votre engagement et votre créativité avec la discipline « **Incroyables Talents** ».

La Colas Team Cup est avant tout une belle occasion de rencontrer des collègues venus de différents horizons. Participer, c'est non seulement renforcer la cohésion au sein de nos équipes et faire preuve de **fair-play**, mais aussi poursuivre cette belle aventure humaine et solidaire à travers les initiatives caritatives.

Je vous invite à faire de cette nouvelle édition une expérience exceptionnelle pour vous, vos équipes, et les causes que nous soutenons ensemble.

Je déclare officiellement ouverte la 4^e édition de la Colas Team Cup, et je vous souhaite à tous une excellente compétition !

Faster and stronger together!

Pierre Vanstoflegatte

PRÉAMBULE

La Colas Team Cup (CTC) est un challenge sportif et artistique international organisé en interne par le groupe Colas.

La CTC est une compétition inclusive et fédératrice. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe respectant les conditions de participation sont encouragés à tenter leur chance en s'inscrivant à la compétition.

La présente Charte a pour objectif de :

- fixer le cadre général de l'organisation de la compétition,
- décrire le rôle et les missions de chaque partie prenante de la compétition (comité de pilotage, relais locaux, participants, supporters),
- définir les règles relatives à la participation des collaborateurs à la compétition,
- préciser les droits et les devoirs des participants.

Chacun de ces éléments fait l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

La Charte Colas Team Cup s'applique à l'ensemble des parties prenantes de la compétition.

SOMMAIRE

1. Présentation de la Colas Team Cup
 - 1.1. La compétition
 - 1.2. Les objectifs
 - 1.3. Les acteurs
 - 1.4. Les zones géographiques
 - 1.5. L'esprit Colas Team Cup
2. Les qualifications locales
 - 2.1. Règles de participation
 - 2.2. Inscriptions sur le site web et période de qualification
 - 2.3. Critères de qualification
 - 2.4. Règlements
 - 2.4.1 Course à pied
 - 2.4.2 Football à 5
 - 2.4.3 Incroyables Talents
 - 2.5. Sélection des finalistes
 - 2.6. Annonce de la liste des finalistes
 - 2.7. « E-points »
3. Les finales internationales
 - 3.1 Date
 - 3.2 Lieu
4. Droits et propriété intellectuelle

ANNEXES

- ANNEXE 1 - BARÈME DE POINTS COURSE À PIED
- ANNEXE 2 - RÈGLEMENT SPORTIF COURSE À PIED
- ANNEXE 3 - BARÈME DE POINTS FOOTBALL À 5
- ANNEXE 4 - RÈGLEMENT SPORTIF FOOTBALL À 5
- ANNEXE 5 – BARÈME DE POINTS INCROYABLES TALENTS
- ANNEXE 6 – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ
- ANNEXE 7 – CESSION DE DROITS À L'IMAGE
- ANNEXE 8 – POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Document d'acceptation de la Charte Colas Team Cup à retourner daté et signé lors de l'inscription sur www.colasteamcup.com

CHAPITRE 1 – Présentation de la Colas Team Cup

1.1. La compétition

La Colas Team Cup est une compétition ouverte à tous les collaborateurs majeurs du groupe Colas :

- En contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat de travail longue durée (hors CDD, stage, et intérim),
- En contrat d'apprentissage ou d'alternance sous réserve d'être encore en poste au sein du groupe Colas en mars 2026.

Cette compétition est organisée autour de trois disciplines : le football à 5, la course à pied et Incroyables Talents.

Elle se déroule en 3 étapes :

- o Du 3 février au 31 mars 2025 : inscriptions des collaborateurs sur le site web www.colasteamcup.com
- o Du 1^{er} avril au 14 décembre 2025 : qualifications locales organisées dans chaque zone géographique (voir 1.4 Les zones géographiques)
- o Mars 2026 : Finales internationales

1.2. Les objectifs

- Faire vivre une expérience fédératrice, dynamique, inoubliable à tous les collaborateurs et collaboratrices du Groupe.
- Favoriser la transversalité : par le sport et les échanges entre les équipes, les collaborateurs et collaboratrices tisseront des liens et se créeront un réseau qui pourra leur être utile par la suite.
- Redonner et promouvoir l'esprit d'équipe, localement et au niveau du Groupe ainsi que les valeurs associées de dépassement de soi, de convivialité, de solidarité, etc.
- Valoriser les valeurs humaines à travers un événement exceptionnel.

1.3. Les acteurs

Les parties prenantes composant la Colas Team Cup sont :

- le « comité de pilotage », chargé de l'organisation de l'événement,
- les « relais locaux », chargés de la gestion et de l'organisation des compétitions dans leur zone géographique (voir paragraphe 1.4),
- les « participants » inscrits à l'une des trois disciplines,
- les « supporters ».

Toute personne ou organisation appartenant, à quelque titre que ce soit, aux parties ci-dessus est liée par les dispositions de cette charte et doit les respecter.

1.4. Les zones géographiques

Les participants représentent leur zone géographique et non la société qui les emploie. Toutes les filiales de spécialités (Colas Rail, Spac, Aximum, Colas Digital Solutions...) implantées dans ces pays sont invitées à participer pour leur zone géographique correspondante.

ZONES GEOGRAPHIQUES	DEPARTEMENTS/REGIONS/PAYS INCLUS	RELAIS LOCAUX
FRANCE - Territoire Sud-Est	Départements 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 48, 63, 69, 71, 73, 74, 2A, 2B, 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 66, 83, 84	Xavier DE FARIA 06 69 98 97 07 xavier.defaria@colas.com Eloïse DELPLANQUE 06 62 42 92 55 eloise.delplanque@colas.com Arthur BLOT 07 62 91 40 75 arthur.blot@colas.com Daphné BARTOS (Colas Rail) 07 61 49 37 24 daphne.bartos@colastrail.com
FRANCE - Territoire IDFN	Départements 14, 27, 50, 61, 75, 76, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	Maryse SOUBIEN 06 66 33 87 24 maryse.soubien@colas.com Christelle BOUSTAOU 07 64 40 53 47 christelle.boustaoui@colas.com Yang SHENG (Colas Rail) yang.sheng@colastrail.com
FRANCE - Territoire Ouest	Départements 18, 22, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86, 09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82, 87	Julie RENAUD-SALIS 06 60 30 97 83 julie.renaudsalis@colas.com Jérôme SCOMPARIN 06 59 60 30 08 jerome.scomparin@colas.com Ghislain GUENIER 06 67 62 27 69 ghislain.guenier@colas.com Sigolène SERREAU (Colas Rail) 07 63 63 12 59 sigolene.serreau@colastrail.com
FRANCE - Territoire Nord-Est	Départements 02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62, 67, 68, 70, 80, 88, 89, 90	Fabienne STEIN-JENNY 06 99 01 09 36 fabienne.stein@colas.com Jennifer FLAHAUT 06 68 72 29 63 jennifer.flahaut@colas.com Anaïs WARY 06 63 36 81 32 anais.wary@colas.com Marion BOUREL (Colas Rail) 06 69 14 68 86 brysemael@colastrail.com

DOM / OCEAN INDIEN / LATAM (Amérique latine)	Chili, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Madagascar, Maurice, La Réunion, Panama	Yolande CALICHIAMA (DOM OI) yolande.calichiama.ext@colas-mayotte.fr Nicole DELANOE BACIC (LATAM) +56950663388 ndelano@colvias.com Maria ROSARIO CUEVAS (LATAM) maria.cuevas@colvias.com Emilien GANDRILLON (Colas Rail LATAM) +56942967318 emilien.gandrillon@colasrail.com
MACAO (Maroc, Afrique centrale & Afrique de l'Ouest)	Algérie, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Maroc, Tunisie	Suzanne JOVET suzanne.jovet@colas.com Sanae ZAOUI sanae.zaoui@colas.ma Samira BENJHIDA samira.benhida@gtr.co.ma Mustapha HAMDANI (Colas Rail) +212661583622 mustapha.hamdani@colasrail.com
EUROPE DU NORD, ROYAUME-UNI & IRLANDE	Danemark, Finlande, Groenland, Irlande, Islande, Royaume-Uni	David JONES +447771335717 david.jones@colas.co.uk Stine NICHOLSON stine.nicholson@colas.dk Stefán Mar GUÐMUNDSSON stefanmar.gudmundsson@colas.is Jason EVES (Colas Rail) jason.eves@colasrail.com
EUROPE CENTRALE ET DE L'OUEST	Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Roumanie	Patricia GEROLD +3224820632 patricia.gerold@colas.be Ivana HORAKOVA +36703561993 ivana.horakova@colas.hu Gabriel MART gabrielmanuel.mart@colas.hu
MESEA (Moyen-Orient, Afrique du Sud et de l'Est)	Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Oman, Qatar	Yassine JALAL yassine.jalal@colas.com Maninder SINGH maninder.singh@colas.com Anas EL FALLAH anas.elfallah@colas.com
USA	Alaska, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Illinois, Indiana, Kentucky, Maryland, Michigan, Missouri, Nebraska, New Jersey, New York, Ohio, Pennsylvanie, Virginie, Virginie Occidentale, Wyoming	Megan MULLER mmuller@colasinc.com Scott LINK slink@colaska.com +19079528212 Paulina SCHILIRO pschiliro@colasiss.com +17202152765

CANADA	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest, Yukon	Gabriel ROY +14373417287 gabriel.roy@colascanada.ca Camille PIOT +15878731737 camille.piot@colascanada.ca Samuel BERNARD +14388646745 samuel.bernard@colascanada.ca Nitesh SHARMA (Colas Rail) nitesh.sharma@colasrail.com
ASIE / PACIFIQUE	Australie, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam	Orrawee JANBANG orrawee_jan@tipcoasphalt.com Taksa-orn SAYAMPOL (Proud) taksa-orn_say@tipcoasphalt.com Pruthirat UDOMCHOKPITI pruthirat_udo@tipcoasphalt.com Mary Jolyn EBRO (Colas Rail) maryjolyn.ebro@colasrail.com

1.5. L'esprit Colas Team Cup

Tous les participants et équipes souhaitant concourir à l'une des épreuves de la Colas Team Cup devront respecter, sans aucun écart possible, les règles de fair-play énoncées ci-dessous au risque d'être exclus de la compétition :

- Pratiquer la discipline avant tout pour s'amuser ;
- Observer et respecter strictement tous les règlements et ne jamais commettre ou chercher à commettre délibérément une faute ;
- Respecter en toutes circonstances l'officiel, l'arbitre, l'adversaire, le coéquipier et l'organisateur ;
- Accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité ;
- Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie ;
- Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi ;
- Refuser toute violence physique ou verbale ;
- Reconnaître dignement la victoire de l'adversaire ;
- Vivre ses victoires avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

CHAPITRE 2 – Les qualifications locales

2.1. Règles de participation

- a) Être collaborateur ou collaboratrice du groupe Colas en contrat à durée indéterminée (CDI), contrat de travail longue durée, ou contrat d'apprentissage ou d'alternance sous réserve d'être encore en poste au sein du groupe Colas en mars 2026 (hors CDD, stage, et intérim) ;
- b) Être majeur ;
- c) Ne participer qu'à une seule des trois disciplines de la Colas Team Cup ;

- d) Dater et signer lors de son inscription le document d'acceptation de la présente Charte ;
- e) Dater et signer lors de son inscription la décharge de responsabilité indiquant n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique en compétition de l'une des trois disciplines de la Colas Team Cup ;
- f) Dater et signer lors de son inscription l'autorisation de droits à l'image ;
- g) Dater et signer lors de son inscription la Politique de Protection des Données Personnelles.

2.2. Inscriptions sur le site web CTC et période de qualification

INSCRIPTIONS

Pour participer à la Colas Team Cup, le participant ou l'équipe devra obligatoirement s'inscrire sur le site web www.colasteamcup.com entre le 3 février et le 31 mars 2025 via la création d'un compte utilisateur. Passé ce délai, les inscriptions seront définitivement clôturées.

Lors de l'inscription, le participant devra sélectionner sa discipline, puis saisir des informations liées à son identité afin de se créer un compte utilisateur. Avant de valider une inscription, les instances organisatrices de la compétition vérifieront :

- que le participant remplit les conditions a) à c) de l'article 2.1,
- que le participant aux épreuves de course à pied et Incroyables Talents aura bien complété et signé électroniquement sur son compte utilisateur les documents visés au d) à g) de l'article 2.1.
- que le participant à l'épreuve de football à 5 aura bien complété et signé les documents visés au d) à g) de l'article 2.1 avant le tournoi de qualification locale.

L'inscription sera définitive à réception par le participant d'un mail de confirmation de la part des organisateurs de la compétition sur son adresse mail indiquée lors de l'inscription.

Les inscriptions seront clôturées le 31 mars 2025 à minuit, heure de Paris.

En cas de mobilité vers une autre zone géographique, les inscrits sont invités à se rapprocher des relais locaux de leur ancienne et nouvelle zone géographique.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

Les participants pourront se qualifier pour les finales internationales du 1^{er} avril 2025 au 14 décembre 2025. Ils disposeront de cette période pour réaliser sur leur temps libre leur performance et participer aux différents tournois locaux de la Colas Team Cup.

Aucun résultat ne sera comptabilisé avant ou après ces dates.

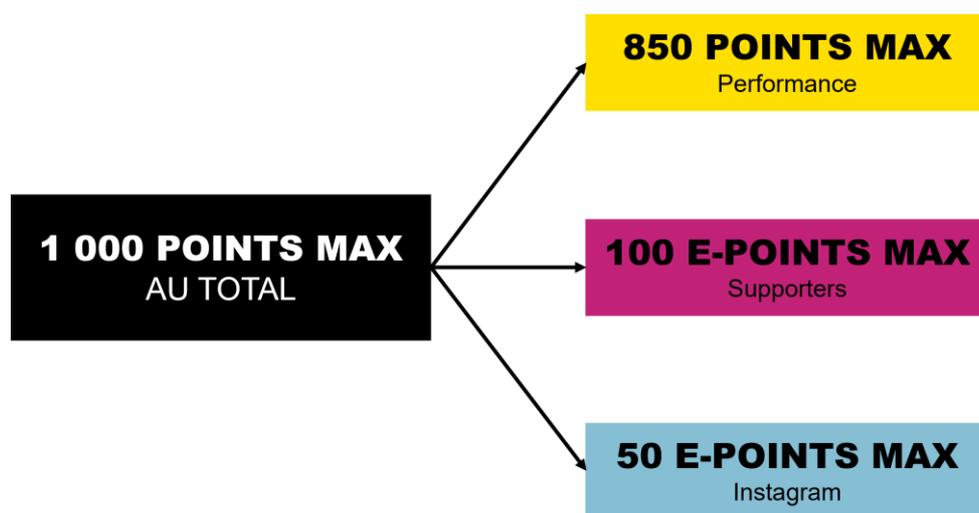
2.3. Critères de qualification

Les compétitions sportives sont régies par un système de cotation par points déterminé en fonction de la performance sportive mais aussi de la « présence digitale » des participants et des équipes sur le site web de la Colas Team Cup et sur le réseau social Instagram.

Ainsi :

- Chaque performance individuelle ou collective sur l'épreuve correspond à un nombre de points associés (maximum de 850 points) ;
- Chaque soutien de supporters sur le site web correspond à un nombre de e-points (maximum de 100 points) ;
- Chaque action de partage de photos sur Instagram avec #colasteamcup correspond à un nombre de e-points (maximum de 30 points) ;
- L'abonnement du participant aux deux pages Instagram @colasteamcup et @Groupe_Colas correspond à un nombre de e-points (20 points).

Le cumul des points et des e-points (1 000 points maximum) permettra d'établir un classement des participants par zone géographique.



Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique dédiée sur le site web : www.colasteamcup.com.

E-POINTS SUPPORTERS

Les collaborateurs et collaboratrices ou toute personne extérieure au groupe Colas pourront encourager un participant ou une équipe. Il suffira au « supporter » de se rendre sur le site web www.colasteamcup.com sur la fiche du participant ou de l'équipe qu'il souhaite soutenir et de saisir ses coordonnées (nom, prénom, adresse mail valide) puis de cliquer sur le bouton « JE SOUTIENS ». Un supporter ne pourra voter que dix fois et jamais deux fois pour le même participant ou la même équipe.

Pour chaque « soutien » reçu, le participant ou l'équipe se verra attribuer 1 e-point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 100 e-points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les e-points et les intégrera au total.

E-POINTS INSTAGRAM

Lors de son inscription, le participant ou l'équipe pourra indiquer dans le formulaire son compte Instagram (compte en « public »). A chaque fois que le participant ou l'équipe publiera sur son compte Instagram une photo en relation directe avec la Colas Team Cup (voir détails dans le règlement des « e-points » pour connaître les modalités d'un post valide et comptabilisé) et y associera le hashtag #colasteamcup, il remportera 1 e-point. Le total des e-points ainsi cumulés ne pourra excéder 30 e-points

(soit 30 posts). Le système informatique comptabilisera automatiquement les e-points et les intégrera au total.

Toutes tentatives de fraude et de gain de points ne respectant pas la charte et le règlement des « e-points » entraînera une exclusion automatique de la compétition.

Le participant peut également s'abonner aux deux pages Instagram @colasteamcup et @Groupe_Colas et remporter 20 e-points. Si le participant ne s'abonne qu'à une page ou aucune, il ne remportera pas ces 20 e-points.

2.4. Règlements sportifs

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup (voir paragraphe 1.5), les règlements des fédérations dont relève chacun des deux sports de la compétition ont été assouplis et figurent en annexes de la présente Charte ainsi que sur le site web www.colasteamcup.com.

2.4.1 La course à pied

Les inscrits à cette discipline devront participer à une course (compétition délivrant un certificat de participation faisant état de la distance parcourue et du temps réalisé) sur une distance officielle (10 km / semi-marathon / marathon) dans les délais impartis (1^{er} avril 2025 – 14 décembre 2025 à minuit - heure de Paris).

Les participants devront saisir leur performance sur leur compte utilisateur (ex. 2h50' sur semi-marathon) et télécharger un justificatif de performance (capture d'écran du classement de la course, certificat de performance de l'organisateur de la course, etc.)

Pour plus d'équité sportive, les coureurs participeront à la phase qualificative selon leur âge. Un classement par catégorie d'âge dans chaque zone géographique permettra de déterminer les 5 qualifiés constituant une équipe finaliste :

- 18-29 ans
- 30-39 ans
- 40-49 ans
- 50 ans et +
- Le meilleur chronomètre de la zone géographique

Pour chaque participant, la catégorie d'âge sera définie pour toute la compétition par l'âge du participant à la date du 1^{er} avril 2025.

Le barème de points complet de la course à pied est présenté en annexe 1 de la Charte.

Le règlement complet de la course à pied est présenté en annexe 2 de la Charte.

2.4.2 Le Football à 5

Le football à 5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs/joueuses (quatre joueurs/joueuses et un gardien de but) sur un terrain de dimension réduite en salle spécialisée ou en extérieur. La dimension des terrains est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes.

Une équipe est composée de 5 joueurs/joueuses sur le terrain et de 2 remplaçant(e)s. Chacune des équipes désignera un capitaine.

L'objectif est de marquer plus de buts que son adversaire au cours d'un match qui se disputera sur deux périodes et qui sera encadré par un arbitre désigné préalablement par les organisateurs. La durée des périodes est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes (recommandation de 2 périodes de 10 minutes).

L'équipement individuel nécessaire à la participation à ce sport, en particulier la tenue, les chaussures et les protège-tibias, est à la charge du participant.

Le barème de points complet du football à 5 est présenté en annexe 3 de la Charte.

Le règlement complet du football à 5 est présenté en annexe 4 de la Charte.

MIXITÉ

Pour favoriser la mixité dans les équipes de football, un système de bonus est mis en place pour chaque match de qualification : une équipe mixte (femme - homme) de 7 membres, constituée a minima d'une joueuse, obtiendra un but bonus sur le score du match à condition qu'au moins une joueuse soit présente sur le terrain durant au moins la moitié de la durée du match.

2.4.3 Incroyables Talents

LES CATÉGORIES

La discipline Incroyables Talents est composée de 3 catégories ouvertes à tous les participants (individu seul ou groupe de 5 personnes maximum) :

- Talents scéniques (Danse, Chant, Pratique musicale)
- Arts plastiques
- « My Project »

DÉFINITION DES CATÉGORIES

a) Talent scénique

- **Danse** : Activité artistique d'une personne seule ou de plusieurs partenaires consistant à exécuter une suite de mouvements rythmés du corps et d'attitudes rythmiques, le plus souvent au son d'une musique instrumentale ou vocale. Tout style de danse est autorisé individuellement ou en équipe.
- **Chant** : Le chant est une émission de sons variés et rythmés par lesquels la voix s'élève et s'abaisse, de manière à former un ensemble musical. Tout type de chant est autorisé comme le rap, le slam, le lyrique, le beatbox, le gospel, la pop, le reggae...
- **Pratique musicale** : La musique est « l'art des sons » et englobe toute construction artistique destinée à être perçue par l'ouïe. Tout type d'instrument musical est autorisé.

b) Arts plastiques

Les arts plastiques sont le regroupement de toutes les pratiques ou activités donnant une représentation artistique, esthétique, au travers de formes et de volumes. Dans cette catégorie, vous pouvez retrouver le dessin, la peinture, la sculpture, le graffiti, la photographie, la vidéo...

c) My Project

Vous avez un projet à impact positif¹ qui génère un fort intérêt personnel et qui présente un objectif/challenge inspirant ? Présentez-le dans cette catégorie. Types de projet autorisés : humanitaires, créatifs, historiques, technologiques, environnementaux, culturels, scientifiques...

C. DÉROULÉ DES CATÉGORIES

Chaque participant présentera son talent via une courte vidéo de sa prestation. La prestation ne pourra excéder 2 minutes. Au-delà de ce temps, les éléments ne seront pas pris en considération.

Le candidat téléchargera cette vidéo sur son compte utilisateur directement sur le site web Colas Team Cup afin que cette dernière puisse être notée.

Le talent apparaissant sur la vidéo doit être le participant lui-même. Ce qui exclut toute diffusion d'une œuvre déjà existante réalisée par une autre personne.

Le participant devra s'assurer que la qualité de l'image et du son soit suffisante pour être noté par le jury.

La vidéo devra respecter les contraintes suivantes :

- Format : MPEG 4, .mov, .wmv (aucun .flv accepté)
- Poids : 120 Mo maximum

Pendant toute la durée de qualification (du 1^{er} avril 2025 au 14 décembre 2025), le participant est autorisé à partager 3 vidéos pour essayer d'obtenir le plus de points possibles. La meilleure des 3 prestations sera prise en compte et validera le score de participation à Incroyables Talents.

D. JURY DE L'ÉPREUVE

Avant même que la prestation ne soit évaluée par le jury, une modération de chaque vidéo sera effectuée en amont pour valider tous les points du règlement. Si au moins un des points du règlement de la prestation n'est pas conforme, la participation ne sera pas considérée comme valide.

Le jury sera composé de 5 personnes (3 experts externes et 2 collaborateurs du groupe Colas) qui auront pour mission de juger et de noter le talent présenté.

Pour chaque catégorie, le jury établira un classement basé sur une note maximum de 50 points. Soit 5 notes de 10 points maximum.

¹ Un **impact positif** est un effet bénéfique sur la société, l'environnement, ou les individus, contribuant à résoudre des problèmes, améliorer des conditions de vie, ou promouvoir la durabilité et l'inclusion.

E. NOTATION DE L'ÉPREUVE

Les critères de notation pour chaque juré seront :

- **Qualité de la présentation** : selon la discipline, mise en scène et émotions dégagées, fluidité de la prise de parole, synthétisation des propos, art d'être convaincant (4 points)
- **Maitrise de la technique et du sujet abordé** (4 points)
- **Originalité et créativité** (2 points)

En cas d'égalité sur la note globale entre des participants, le participant ayant obtenu la note d'un juré la plus élevée sera déclaré vainqueur. Si les participants sont toujours à égalité, la sélection se fera sur 2 notes, puis 3 notes et enfin 4 notes.

Le barème de points complet est présenté en annexe 5 de la Charte.

F. IMPARTIALITÉ DU JURY

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury, qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

G. DROIT D'IMAGE

Le groupe Colas se réserve le droit d'utiliser les vidéos postées pour les réseaux sociaux et le site web de la compétition, à condition que le participant ait coché la case correspondante lors de son inscription.

H. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

En validant le téléchargement de sa vidéo, le participant s'engage notamment à :

- Ne pas diffamer, agresser, ni violer les droits des tiers ;
- Ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers ;
- Ne pas reproduire et/ou utiliser la vidéo d'un autre participant à des fins diffamatoires ;
- Ne pas porter atteinte à la vie privée de personnes susceptibles d'être citées dans la vidéo, ainsi qu'à la marque Colas ;
- Ne pas diffuser de vidéos démontrant de la violence (physique et/ou verbale) ou à connotation sexuelle (nudité, propos ou mouvements obscènes ou contraire aux bonnes mœurs) ;
- Ne pas diffuser de vidéos à caractère racial ou mettant en avant une quelconque religion.

Dans le cas où l'un de ces points du règlement n'est pas respecté, toute participation devra être refusée.

2.5 Sélection des finalistes

Le nombre et la répartition des finalistes aux finales internationales sont présentés ci-dessous :

ZONES GEOGRAPHIQUES	FOOTBALL (nombre d'équipe)	RUNNING (participants)	INCROYABLES TALENTS (talents)
FRANCE - territoire Sud-Est	1	5 femmes 5 hommes	3
FRANCE - territoire IDFN	1	5 femmes 5 hommes	3
FRANCE - territoire Ouest	1	5 femmes 5 hommes	3
FRANCE - territoire Nord-Est	1	5 femmes 5 hommes	3
DOM / OCEAN INDIEN / LATAM (Amérique latine)	2	5 femmes 5 hommes	3
MACAO (Maroc, Afrique Centrale & Afrique de l'Ouest)	1	5 femmes 5 hommes	3
EUROPE DU NORD, ROYAUME-UNI & IRLANDE	1	5 femmes 5 hommes	3
EUROPE CENTRALE ET DE L'OUEST	2	5 femmes 5 hommes	3
MESEA (Moyen-Orient, Afrique du Sud et de l'Est)	1	5 femmes 5 hommes	3
USA	1	5 femmes 5 hommes	3
CANADA	1	5 femmes 5 hommes	3
ASIE / PACIFIQUE	1	5 femmes 5 hommes	3
TOTAL PARTICIPANTS	98	120	36

Les finalistes seront sélectionnés en fonction du score obtenu selon les critères de qualification détaillés dans l'article 2.3.

En cas d'*ex aequo* sur les points totaux, le participant ou l'équipe sélectionné(e) sera celui ou celle ayant le plus de points Performance dans la discipline.

FINALISTES DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Pour favoriser l'égalité des chances et donner l'opportunité à tous les participants de vivre les finales internationales, les règles suivantes s'appliqueront aux finalistes des éditions précédentes :

- **Dans le cas de la course à pied**, si un participant a déjà été finaliste de 2 éditions de la Colas Team Cup, mais qu'un autre participant n'ayant jamais été finaliste se classe entre la 6^e et la 10^e place, alors les organisateurs choisiront automatiquement ce nouveau finaliste.

- **Dans le cas du football à 5**, si la ou les équipe(s) qualifiée(s) ont déjà été finalistes de 2 éditions de la Colas Team Cup, alors au moins 3 joueurs devront être renouvelés dans la ou les équipe(s) pour pouvoir accéder aux finales internationales. Dans le cas contraire, les organisateurs choisiront automatiquement l'équipe suivante dans le classement de la zone géographique.

2.6. Annonce de la liste des finalistes

L'annonce de la liste des participants et des équipes finalistes aura lieu durant la seconde quinzaine de décembre 2025 sur le site web de la Colas Team Cup. Chaque finaliste recevra un e-mail lui demandant de confirmer son engagement.

Dans le cas où l'un des participants qualifiés serait dans l'impossibilité de maintenir sa participation aux finales internationales de la Colas Team Cup (notamment pour raisons médicales ou liées à une évolution de sa situation de salarié), la place disponible sera réattribuée au participant de la zone géographique ayant le meilleur classement des participants non-qualifiés.

Tous les participants sélectionnés seront ensuite contactés par les organisateurs de la Colas Team Cup, afin de prévoir leur déplacement pour les finales internationales 2026.

2.7. Règlement « E-Points »

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup, le règlement ci-dessous décrit les possibilités et les restrictions permettant de remporter des points en ligne de soutiens supporter et Instagram.

E-points Supporters :

La période de soutien sur le site web www.colasteamcup.com s'établit entre le 1^{er} avril 2025 et le 14 décembre 2025 minuit, heure de Paris.

Voir l'article 2.3 critères de qualification pour connaître les modalités de gain de e-points.

Les restrictions :

- Toute création de fausse identité ou adresse e-mail de supporter entraînera l'exclusion de la compétition.
- Toute utilisation du mail d'un collaborateur sans son consentement préalable pourra entraîner une exclusion de la compétition.

E-points Instagram :

- L'ensemble des photos sera contrôlé et modéré par l'organisation avant d'être validé.
- Pour remporter des e-points, le participant ne pourra faire qu'un post par jour avec le #colasteamcup durant la période de qualification du 1^{er} avril au 14 décembre 2025. Tout post journalier complémentaire ne sera pas comptabilisé (voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de e-points).

- Les photos postées devront être en adéquation directe avec la Colas Team Cup. Dans le cas contraire, un commentaire explicatif doit être associé à la photo.
- Toutes photos sortant de ce cadre ne seront pas comptabilisées.
- Les équipes de football n'auront le droit qu'à un compte Instagram par équipe.
- Les participants pourront se reporter au guide d'utilisation Instagram sur le site web de la compétition pour connaître plus précisément la conformité des posts.

Les restrictions :

En complément des informations ci-dessus, toutes les photos postées suivantes ne seront pas comptabilisées :

- Photos de chantier ou de matériel de chantier sans commentaire en lien avec la compétition ;
- Photos de la vie privée sans commentaire en lien avec la compétition ;
- Photos identiques ou quasi-identiques postées à de nombreuses reprises ;
- Photos prises sur Internet dans des bases de données diverses ;
- Photos d'un itinéraire de course à pied, d'une action footballistique identique ou quasi identique.

CHAPITRE 3 - Les finales internationales

3.1. Date

Les finales internationales se dérouleront en mars 2026. La date sera précisée courant 2025.

3.2. Lieu

Le lieu définitif des finales internationales sera annoncé courant 2025.

CHAPITRE 4 – Droits et propriété intellectuelle

Colas est chargé de promouvoir les valeurs de la Colas Team Cup, d'apporter un soutien aux « relais locaux » et d'organiser cet événement interne. Il détient tous les droits de la Colas Team Cup et de la propriété intellectuelle associée, notamment de la marque figurative française Colas Team Cup n° 17/4343731, de la marque nominative n° 17/4343732 et du slogan « Plus vite & plus fort ensemble » n° 17/4343734.

La Colas Team Cup est la propriété exclusive de Colas qui est titulaire de tous les droits et toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction tous les droits relatifs à l'organisation, l'exploitation et la commercialisation de la Colas Team Cup, à la saisie d'images fixes et de séquences filmées de la Colas Team Cup pour une utilisation par les médias, au dépôt des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup, et à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des œuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup.

Colas fixera les conditions d'accès et d'utilisation des données relatives à la Colas Team Cup et aux compétitions et prestations sportives intervenues dans le cadre de cette compétition.

ANNEXES

ANNEXE 1 - BARÈME DE POINTS COURSE À PIED

10KM FEMME	10KM HOMME	POINTS	1/2 MARATHON FEMME	1/2 MARATHON HOMME	POINTS	MARATHON FEMME	MARATHON HOMME	POINTS
00:39:00	00:33:00	850	01:38:00	01:18:00	850	03:30:00	02:45:00	850
00:39:20	00:33:20	844	01:38:32	01:18:32	844	03:30:50	02:45:50	845
00:39:40	00:33:40	837	01:39:04	01:19:04	839	03:31:40	02:46:40	841
00:40:00	00:34:00	831	01:39:36	01:19:36	833	03:32:30	02:47:30	836
00:40:20	00:34:20	825	01:40:08	01:20:08	827	03:33:20	02:48:20	832
00:40:40	00:34:40	819	01:40:40	01:20:40	821	03:34:10	02:49:10	827
00:41:00	00:35:00	812	01:41:12	01:21:12	816	03:35:00	02:50:00	822
00:41:20	00:35:20	806	01:41:44	01:21:44	810	03:35:50	02:50:50	818
00:41:40	00:35:40	800	01:42:16	01:22:16	804	03:36:40	02:51:40	813
00:42:00	00:36:00	793	01:42:48	01:22:48	799	03:37:30	02:52:30	809
00:42:20	00:36:20	787	01:43:20	01:23:20	793	03:38:20	02:53:20	804
00:42:40	00:36:40	781	01:43:52	01:23:52	787	03:39:10	02:54:10	800
00:43:00	00:37:00	774	01:44:24	01:24:24	781	03:40:00	02:55:00	795
00:43:20	00:37:20	768	01:44:56	01:24:56	776	03:40:50	02:55:50	791
00:43:40	00:37:40	762	01:45:28	01:25:28	770	03:41:40	02:56:40	786
00:44:00	00:38:00	756	01:46:00	01:26:00	764	03:42:30	02:57:30	781
00:44:20	00:38:20	749	01:46:32	01:26:32	759	03:43:20	02:58:20	777
00:44:40	00:38:40	743	01:47:04	01:27:04	753	03:44:10	02:59:10	772
00:45:00	00:39:00	737	01:47:36	01:27:36	747	03:45:00	03:00:00	768
00:45:20	00:39:20	730	01:48:08	01:28:08	741	03:45:50	03:00:50	763
00:45:40	00:39:40	724	01:48:40	01:28:40	736	03:46:40	03:01:40	759
00:46:00	00:40:00	718	01:49:12	01:29:12	730	03:47:30	03:02:30	754
00:46:20	00:40:20	711	01:49:44	01:29:44	724	03:48:20	03:03:20	749
00:46:40	00:40:40	705	01:50:16	01:30:16	719	03:49:10	03:04:10	745
00:47:00	00:41:00	699	01:50:48	01:30:48	713	03:50:00	03:05:00	740
00:47:20	00:41:20	693	01:51:20	01:31:20	707	03:50:50	03:05:50	736
00:47:40	00:41:40	686	01:51:52	01:31:52	701	03:51:40	03:06:40	731
00:48:00	00:42:00	680	01:52:24	01:32:24	696	03:52:30	03:07:30	727
00:48:20	00:42:20	674	01:52:56	01:32:56	690	03:53:20	03:08:20	722
00:48:40	00:42:40	667	01:53:28	01:33:28	684	03:54:10	03:09:10	717
00:49:00	00:43:00	661	01:54:00	01:34:00	679	03:55:00	03:10:00	713
00:49:20	00:43:20	655	01:54:32	01:34:32	673	03:55:50	03:10:50	708
00:49:40	00:43:40	649	01:55:04	01:35:04	667	03:56:40	03:11:40	704
00:50:00	00:44:00	642	01:55:36	01:35:36	661	03:57:30	03:12:30	699
00:50:20	00:44:20	636	01:56:08	01:36:08	656	03:58:20	03:13:20	695
00:50:40	00:44:40	630	01:56:40	01:36:40	650	03:59:10	03:14:10	690
00:51:00	00:45:00	623	01:57:12	01:37:12	644	04:00:00	03:15:00	685
00:51:20	00:45:20	617	01:57:44	01:37:44	639	04:00:50	03:15:50	681
00:51:40	00:45:40	611	01:58:16	01:38:16	633	04:01:40	03:16:40	676
00:52:00	00:46:00	604	01:58:48	01:38:48	627	04:02:30	03:17:30	672
00:52:20	00:46:20	598	01:59:20	01:39:20	621	04:03:20	03:18:20	667
00:52:40	00:46:40	592	01:59:52	01:39:52	616	04:04:10	03:19:10	663
00:53:00	00:47:00	586	02:00:24	01:40:24	610	04:05:00	03:20:00	658
00:53:20	00:47:20	579	02:00:56	01:40:56	604	04:05:50	03:20:50	653

00:53:40	00:47:40	573	02:01:28	01:41:28	599	04:06:40	03:21:40	649
00:54:00	00:48:00	567	02:02:00	01:42:00	593	04:07:30	03:22:30	644
00:54:20	00:48:20	560	02:02:32	01:42:32	587	04:08:20	03:23:20	640
00:54:40	00:48:40	554	02:03:04	01:43:04	581	04:09:10	03:24:10	635
00:55:00	00:49:00	548	02:03:36	01:43:36	576	04:10:00	03:25:00	631
00:55:20	00:49:20	541	02:04:08	01:44:08	570	04:10:50	03:25:50	626
00:55:40	00:49:40	535	02:04:40	01:44:40	564	04:11:40	03:26:40	621
00:56:00	00:50:00	529	02:05:12	01:45:12	559	04:12:30	03:27:30	617
00:56:20	00:50:20	523	02:05:44	01:45:44	553	04:13:20	03:28:20	612
00:56:40	00:50:40	516	02:06:16	01:46:16	547	04:14:10	03:29:10	608
00:57:00	00:51:00	510	02:06:48	01:46:48	541	04:15:00	03:30:00	603
00:57:20	00:51:20	504	02:07:20	01:47:20	536	04:15:50	03:30:50	599
00:57:40	00:51:40	497	02:07:52	01:47:52	530	04:16:40	03:31:40	594
00:58:00	00:52:00	491	02:08:24	01:48:24	524	04:17:30	03:32:30	589
00:58:20	00:52:20	485	02:08:56	01:48:56	519	04:18:20	03:33:20	585
00:58:40	00:52:40	478	02:09:28	01:49:28	513	04:19:10	03:34:10	580
00:59:00	00:53:00	472	02:10:00	01:50:00	507	04:20:00	03:35:00	576
00:59:20	00:53:20	466	02:10:32	01:50:32	501	04:20:50	03:35:50	571
00:59:40	00:53:40	460	02:11:04	01:51:04	496	04:21:40	03:36:40	567
01:00:00	00:54:00	453	02:11:36	01:51:36	490	04:22:30	03:37:30	562
01:00:20	00:54:20	447	02:12:08	01:52:08	484	04:23:20	03:38:20	557
01:00:40	00:54:40	441	02:12:40	01:52:40	479	04:24:10	03:39:10	553
01:01:00	00:55:00	434	02:13:12	01:53:12	473	04:25:00	03:40:00	548
01:01:20	00:55:20	428	02:13:44	01:53:44	467	04:25:50	03:40:50	544
01:01:40	00:55:40	422	02:14:16	01:54:16	461	04:26:40	03:41:40	539
01:02:00	00:56:00	415	02:14:48	01:54:48	456	04:27:30	03:42:30	535
01:02:20	00:56:20	409	02:15:20	01:55:20	450	04:28:20	03:43:20	530
01:02:40	00:56:40	403	02:15:52	01:55:52	444	04:29:10	03:44:10	525
01:03:00	00:57:00	397	02:16:24	01:56:24	439	04:30:00	03:45:00	521
01:03:20	00:57:20	390	02:16:56	01:56:56	433	04:30:50	03:45:50	516
01:03:40	00:57:40	384	02:17:28	01:57:28	427	04:31:40	03:46:40	512
01:04:00	00:58:00	378	02:18:00	01:58:00	421	04:32:30	03:47:30	507
01:04:20	00:58:20	371	02:18:32	01:58:32	416	04:33:20	03:48:20	503
01:04:40	00:58:40	365	02:19:04	01:59:04	410	04:34:10	03:49:10	498
01:05:00	00:59:00	359	02:19:36	01:59:36	404	04:35:00	03:50:00	493
01:05:20	00:59:20	352	02:20:08	02:00:08	399	04:35:50	03:50:50	489
01:05:40	00:59:40	346	02:20:40	02:00:40	393	04:36:40	03:51:40	484
01:06:00	01:00:00	340	02:21:12	02:01:12	387	04:37:30	03:52:30	480
01:06:20	01:00:20	334	02:21:44	02:01:44	381	04:38:20	03:53:20	475
01:06:40	01:00:40	327	02:22:16	02:02:16	376	04:39:10	03:54:10	471
01:07:00	01:01:00	321	02:22:48	02:02:48	370	04:40:00	03:55:00	466
01:07:20	01:01:20	315	02:23:20	02:03:20	364	04:40:50	03:55:50	461
01:07:40	01:01:40	308	02:23:52	02:03:52	359	04:41:40	03:56:40	457
01:08:00	01:02:00	302	02:24:24	02:04:24	353	04:42:30	03:57:30	452
01:08:20	01:02:20	296	02:24:56	02:04:56	347	04:43:20	03:58:20	448
01:08:40	01:02:40	289	02:25:28	02:05:28	341	04:44:10	03:59:10	443
01:09:00	01:03:00	283	02:26:00	02:06:00	336	04:45:00	04:00:00	439
01:09:20	01:03:20	277	02:26:32	02:06:32	330	04:45:50	04:00:50	434
01:09:40	01:03:40	271	02:27:04	02:07:04	324	04:46:40	04:01:40	429
01:10:00	01:04:00	264	02:27:36	02:07:36	319	04:47:30	04:02:30	425
01:10:20	01:04:20	258	02:28:08	02:08:08	313	04:48:20	04:03:20	420

01:10:40	01:04:40	252	02:28:40	02:08:40	307	04:49:10	04:04:10	416
01:11:00	01:05:00	245	02:29:12	02:09:12	301	04:50:00	04:05:00	411
01:11:20	01:05:20	239	02:29:44	02:09:44	296	04:50:50	04:05:50	407
01:11:40	01:05:40	233	02:30:16	02:10:16	290	04:51:40	04:06:40	402
01:12:00	01:06:00	226	02:30:48	02:10:48	284	04:52:30	04:07:30	397
01:12:20	01:06:20	220	02:31:20	02:11:20	279	04:53:20	04:08:20	393
01:12:40	01:06:40	214	02:31:52	02:11:52	273	04:54:10	04:09:10	388
01:13:00	01:07:00	208	02:32:24	02:12:24	267	04:55:00	04:10:00	384
01:13:20	01:07:20	201	02:32:56	02:12:56	261	04:55:50	04:10:50	379
01:13:40	01:07:40	195	02:33:28	02:13:28	256	04:56:40	04:11:40	375
01:14:00	01:08:00	189	02:34:00	02:14:00	250	04:57:30	04:12:30	370
01:14:20	01:08:20	182	02:34:32	02:14:32	244	04:58:20	04:13:20	365
01:14:40	01:08:40	176	02:35:04	02:15:04	239	04:59:10	04:14:10	361
01:15:00	01:09:00	170	02:35:36	02:15:36	233	05:00:00	04:15:00	356
01:15:20	01:09:20	163	02:36:08	02:16:08	227	05:00:50	04:15:50	352
01:15:40	01:09:40	157	02:36:40	02:16:40	221	05:01:40	04:16:40	347
01:16:00	01:10:00	151	02:37:12	02:17:12	216	05:02:30	04:17:30	343
01:16:20	01:10:20	145	02:37:44	02:17:44	210	05:03:20	04:18:20	338
01:16:40	01:10:40	138	02:38:16	02:18:16	204	05:04:10	04:19:10	333
01:17:00	01:11:00	132	02:38:48	02:18:48	199	05:05:00	04:20:00	329
01:17:20	01:11:20	126	02:39:20	02:19:20	193	05:05:50	04:20:50	324
01:17:40	01:11:40	119	02:39:52	02:19:52	187	05:06:40	04:21:40	320
01:18:00	01:12:00	113	02:40:24	02:20:24	181	05:07:30	04:22:30	315
01:18:20	01:12:20	107	02:40:56	02:20:56	176	05:08:20	04:23:20	311
01:18:40	01:12:40	100	02:41:28	02:21:28	170	05:09:10	04:24:10	306
01:19:00	01:13:00	94	02:42:00	02:22:00	164	05:10:00	04:25:00	301
01:19:20	01:13:20	88	02:42:32	02:22:32	159	05:10:50	04:25:50	297
01:19:40	01:13:40	82	02:43:04	02:23:04	153	05:11:40	04:26:40	292
01:20:00	01:14:00	75	02:43:36	02:23:36	147	05:12:30	04:27:30	288
01:20:20	01:14:20	69	02:44:08	02:24:08	141	05:13:20	04:28:20	283
01:20:40	01:14:40	63	02:44:40	02:24:40	136	05:14:10	04:29:10	279
01:21:00	01:15:00	56	02:45:12	02:25:12	130	05:15:00	04:30:00	274
Finisher	Finisher	50	02:45:44	02:25:44	124	05:15:50	04:30:50	269
			02:46:16	02:26:16	119	05:16:40	04:31:40	265
			02:46:48	02:26:48	113	05:17:30	04:32:30	260
			02:47:20	02:27:20	107	05:18:20	04:33:20	256
			02:47:52	02:27:52	101	05:19:10	04:34:10	251
			02:48:24	02:28:24	96	05:20:00	04:35:00	247
			02:48:56	02:28:56	90	05:20:50	04:35:50	242
			02:49:28	02:29:28	84	05:21:40	04:36:40	237
			02:50:00	02:30:00	79	05:22:30	04:37:30	233
			02:50:32	02:30:32	73	05:23:20	04:38:20	228
			02:51:04	02:31:04	67	05:24:10	04:39:10	224
			02:51:36	02:31:36	61	05:25:00	04:40:00	219
			02:52:08	02:32:08	56	05:25:50	04:40:50	215
			Finisher	Finisher	50	05:26:40	04:41:40	210
						05:27:30	04:42:30	205
						05:28:20	04:43:20	201
						05:29:10	04:44:10	196
						05:30:00	04:45:00	192
						05:30:50	04:45:50	187

05:31:40	04:46:40	183
05:32:30	04:47:30	178
05:33:20	04:48:20	173
05:34:10	04:49:10	169
05:35:00	04:50:00	164
05:35:50	04:50:50	160
05:36:40	04:51:40	155
05:37:30	04:52:30	151
05:38:20	04:53:20	146
05:39:10	04:54:10	141
05:40:00	04:55:00	137
05:40:50	04:55:50	132
05:41:40	04:56:40	128
05:42:30	04:57:30	123
05:43:20	04:58:20	119
05:44:10	04:59:10	114
05:45:00	05:00:00	109
05:45:50	05:00:50	105
05:46:40	05:01:40	100
05:47:30	05:02:30	96
05:48:20	05:03:20	91
05:49:10	05:04:10	87
05:50:00	05:05:00	82
05:50:50	05:05:50	77
05:51:40	05:06:40	73
05:52:30	05:07:30	68
05:53:20	05:08:20	64
05:54:10	05:09:10	59
05:55:00	05:10:00	55
Finisher	Finisher	50

ANNEXE 2 - RÈGLEMENT SPORTIF COURSE À PIED

Les inscrits à cette compétition devront réaliser une performance individuelle sur l'une des trois distances officielles de leur choix : 10 km / semi-marathon / marathon dans les délais impartis (du 1^{er} avril 2025 au 14 décembre 2025). Il est précisé qu'une course officielle s'entend d'une course labellisée par la Fédération d'Athlétisme du pays (distance mesurée et chronométrie individualisée). Les sportifs pourront participer à autant de compétitions qu'ils le souhaitent ; seule la meilleure performance sera retenue pour établir le classement.

Dans un second temps, les athlètes devront :

1/ saisir leur performance sur leur compte utilisateur (ex. 2:50:00 sur semi-marathon),
2/ télécharger sur le site Internet un justificatif de performance (impression écran du classement de la course, certificat de performance de l'organisateur de la course, etc.).
Un nombre de points lié à cette performance leur sera attribué et établira leur classement (Voir Annexe 1 de la Charte).

Un classement général dit « scratch » sera établi pour les hommes et un autre pour les femmes puis des sous-classements selon les 4 catégories d'âge ci-après.

Pour plus d'équité sportive entre participants, les coureurs participeront à la phase qualificative selon leur âge. Un classement par catégorie d'âge dans chaque zone géographique permettra de déterminer les 5 qualifiés constituant une équipe finaliste :

- 18-29 ans
- 30-39 ans
- 40-49 ans
- 50 ans et +
- Le meilleur chronomètre de la zone géographique

Pour les Finales Internationales, si aucun participant n'est inscrit dans une catégorie d'âge, ce sera alors le participant classé 2^{ème} de la catégorie supérieure qui sera qualifié.

Les organisateurs de la Colas Team Cup pourront vérifier auprès des organisateurs des courses officielles les performances des sportifs inscrits à la Colas Team Cup. En cas d'inexactitude ou de tricherie, ils seront exclus définitivement de la Colas Team Cup.

Le participant s'engage à respecter le règlement de la course à laquelle il participe. Chaque participant s'engage à signaler aux organisateurs toute modification qui interviendrait dans son état de santé depuis la date de validation de son inscription. En cas d'accident lié à une inaptitude physique, notamment d'origine cardiaque, il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs de la Colas Team Cup.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance de ce règlement ainsi que du règlement intérieur du centre sportif dans lequel se déroulent les épreuves, et s'engage à en accepter et respecter scrupuleusement les termes, sous peine d'encourir les sanctions prévues par lesdits règlements.

Pour favoriser l'égalité des chances et donner l'opportunité à tous les participants de vivre les finales internationales, les règles suivantes s'appliqueront aux finalistes des éditions précédentes :

- **Dans le cas de la course à pied**, si un participant a déjà été finaliste de 2 éditions de la Colas Team Cup, mais qu'un autre participant n'ayant jamais été finaliste se classe entre la 6^e et la 10^e place, alors les organisateurs choisiront automatiquement ce nouveau finaliste.

ANNEXE 3 - BARÈME DE POINTS FOOTBALL À 5

Vainqueur	850
Finaliste Final	800
3e 1/2 finale	750
4e 1/2 finale	700
5e 1/4 finale	650
6e 1/4 finale	600
7e 1/4 finale	550
8e 1/4 finale	500
9e 1/8 finale	450
10e 1/8 finale	400
11e 1/8 finale	400
12e 1/8 finale	400
13e 1/8 finale	400
14e 1/8 finale	400
15e 1/8 finale	400
16e 1/8 finale	400
17e 1/16 finale	300
18e 1/16 finale	300
19e 1/16 finale	300
20e 1/16 finale	300
21e 1/16 finale	300
22e 1/16 finale	300
23e 1/16 finale	300
24e 1/16 finale	300
25e 1/16 finale	300
26e 1/16 finale	300
27e 1/16 finale	300
28e 1/16 finale	300
29e 1/16 finale	300
30e 1/16 finale	300
31e 1/16 finale	300
32e 1/16 finale	300
33e...	
Poule de qualification	200

ANNEXE 4 - RÈGLEMENT SPORTIF FOOTBALL À 5

1- GENERALITES

Le Football à 5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs/joueuses et deux remplaçants (quatre joueurs/joueuses de champ et un(e) gardien(ne) de but) sur un terrain de dimension réduite en salle spécialisée ou en extérieur. L'objectif est de marquer plus de buts que son adversaire, durant le temps imparti (deux périodes avec une mi-temps).

2- ORGANISATION SPORTIVE

La compétition est réservée uniquement aux joueurs de plus de 18 ans (acquis le jour du tournoi).

Elle est ouverte aux hommes et aux femmes sans restriction particulière.

3- FORMAT DES TOURNOIS

Il est demandé aux organisateurs qui organisent la compétition de travailler sur un format de tableau avec les équipes hommes, femmes et mixtes mêlées.

4- FAIR-PLAY

Les équipes et l'arbitre doivent se serrer la main AVANT et APRES le match. L'arbitre pourra attribuer un point de fair-play à chaque équipe à l'issue de la rencontre durant les matchs de poule en fonction de leur comportement et du respect des règles.

Ce point vient s'ajouter aux points acquis lors des matchs et sera donc comptabilisé pour établir le classement général de l'équipe.

5- POINTS PAR MATCH

L'attribution des points lors des matchs de poule sur chaque étape se fera de la manière suivante :

4 points la victoire / 2 points le match nul / 0 point la défaite.

6- LE TERRAIN DE JEU

La dimension des terrains et des buts est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes.

7- COUP D'ENVOI

Un tirage au sort sera effectué pour attribuer le coup d'envoi à l'une des deux équipes. Le coup d'envoi d'un match s'effectue par une passe en retrait depuis le point central du terrain.

8- LES FILETS ET LES SURFACES

Il n'y a pas de hors-jeu.

Un corner peut être attribué à une équipe lorsqu'un membre de l'équipe adverse touche le ballon et que celui-ci est dégagé dans les filets derrière les buts. Défensivement, si une position d'attente ou de stationnement vient à empêcher un but, la faute sera sanctionnée d'un penalty.

9- LE GARDIEN DE BUT

Le gardien de but n'a pas le droit de sortir de sa surface de réparation.

Le gardien ne peut pas marquer directement de la main.

Lorsque le gardien reçoit une passe en retrait de la part de l'un de ses coéquipiers, celui-ci ne peut pas se saisir du ballon à la main : s'il s'en saisit, cela sera décompté comme une faute et le ballon sera rendu au gardien de l'équipe adverse.

Le gardien peut effectuer un dégagement à la main ou au pied avec le ballon au sol.

Le gardien ne peut garder le ballon à la main plus de 3 secondes, auquel cas une faute sera sifflée et le ballon rendu au gardien de l'équipe adverse. Toute récidive sera sanctionnée d'un penalty.

10- LES EQUIPES

Une équipe est composée de 5 joueurs/joueuses sur le terrain et de 2 remplaçants.

Chacune des équipes doit désigner un capitaine.

Les remplacements illimités s'effectuent à n'importe quel moment du match.

L'arbitre doit faire attention à ce que le joueur sorte avant l'entrée de son remplaçant.

Chaque joueur peut devenir gardien ou inversement au fil de la rencontre au moment des remplacements qui sont signalés et validés par l'arbitre. Il est interdit de porter des crampons. Le port de protège-tibias est conseillé.

Avant le début d'un match, chaque joueur doit veiller à ne porter aucun bijou, bague, chaîne ou boucle d'oreille.

11- LA DUREE DU MATCH

La durée du match et des périodes est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes (recommandation de 2 périodes de 10 minutes entrecoupées d'une mi-temps de 5 minutes). En cas d'égalité lors des matchs à élimination directe, 3 tirs aux buts seront tirés pour départager les deux équipes. En cas d'égalité au bout de la séance de tirs aux buts, les équipes passeront alors à l'épreuve de la mort subite. Durant cette épreuve, chaque équipe devra tirer le même nombre de tirs aux buts pour que l'une des deux soit désignée vainqueur.

Un match peut être prolongé selon l'appréciation de l'arbitre suite à une perte de temps délibérée de la part d'une équipe, à l'examen d'une blessure ou bien au transfert d'un joueur blessé hors du terrain.

12- L'ARBITRE

Chaque match se déroule sous le contrôle d'un arbitre central disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu dans le cadre du match qu'il est appelé à diriger.

Un arbitre de touche est présent sur chaque rencontre, chargé de comptabiliser les points et les fautes, contrôler les remplacements, contrôler les sorties du ballon hors

des limites de jeu (lorsque le ballon touche les filets) et assister l'arbitre central lors des séances de tirs au but.

Le capitaine de l'équipe est le seul à être habilité à parler à l'arbitre et ce jusqu'à la fin du match (il devra s'identifier au début du match auprès de l'arbitre).

L'arbitre se réserve le droit de sanctionner le contestataire par le niveau de sanction qu'il aura décidé.

Le respect de l'arbitre est essentiel, toute contestation peut donner lieu à des sanctions.

Aucun débordement ne sera toléré.

L'arbitre peut sanctionner un joueur d'un carton jaune (expulsion 3 minutes sans remplacement) ou bien d'un carton rouge (expulsion définitive du match sans remplacement) s'il le juge nécessaire. Deux cartons jaunes au cours du même match donnent lieu à un carton rouge. Le joueur sanctionné par un carton rouge durant un match n'est pas exclu de la compétition. Un nombre maximum de trois cartons rouges durant la Colas Team Cup est autorisé. Au-delà, l'exclusion définitive du sportif de la Colas Team Cup sera prononcée.

L'arbitre doit :

- veiller à l'application des règles du jeu,
- assurer le contrôle du match,
- s'assurer que l'équipement des joueurs satisfait aux exigences.

13- LES FAUTES

Lorsque l'arbitre signale une faute, le ballon est rendu à l'équipe adverse à l'endroit où a eu lieu la faute. Le jeu reprend par un coup franc direct ou indirect avec un mur de joueurs positionné à 5 mètres du ballon.

Les tacles sont interdits ainsi que tout jeu dur. Ils sont automatiquement sanctionnés d'une faute (ballon rendu au gardien) ou bien d'un penalty selon le degré de dangerosité du tacle laissé à l'appréciation de l'arbitre.

Pendant le match, l'arbitre peut exclure tout joueur ayant un comportement trop brutal (carton jaune=exclusion de 3 minutes sans remplacement, carton rouge=exclusion définitive du match sans remplacement).

14- LES PENALTIES & TIRS AU BUT

Les penalties et les tirs au but s'effectueront sous forme d'un duel entre le gardien de l'équipe sanctionnée et un membre de l'équipe adverse.

Le joueur s'élancera alors du rond central et devra en 5 secondes maximum tenter un tir en dehors de la surface de réparation pour marquer.

Il n'a le droit qu'à un seul tir sans possibilité de rebonds avec les parois ou de reprise après un arrêt du gardien.

Le gardien est libre de circuler comme il le souhaite dans l'ensemble de sa surface de réparation.

Lors d'une séance de tirs au but, tous les autres joueurs doivent se trouver dans la partie de terrain de l'équipe adverse. L'arbitre doit veiller à ce que cette règle soit respectée afin de ne pas perturber le jeu.

15- RESPONSABILITE

Chaque sportif s'engage à signaler aux instances organisatrices toute modification qui interviendrait dans son état de santé depuis la date de validation de son inscription.

En cas d'accident lié à une inaptitude physique, notamment d'origine cardiaque, il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité des instances organisatrices de la Colas Team Cup.

Chaque sportif déclare avoir pris connaissance de ce règlement ainsi que du règlement intérieur du centre sportif dans lequel se déroulent les épreuves, et s'engage à en accepter et respecter scrupuleusement les termes, sous peine d'encourir les sanctions prévues par lesdits règlements.

16 – MIXITE DES EQUIPES

Pour favoriser la mixité dans les équipes de football un système de bonus est mis en place pour les matchs de qualification : une équipe mixte (femme - homme) de 7 membres, constituée a minima d'une joueuse, obtiendra un but bonus sur le score du match, à condition qu'au moins une joueuse soit présente sur le terrain durant au moins la moitié de la durée du match.

17 – MODALITÉ DE QUALIFICATION AUX FINALES INTERNATIONALES

Pour favoriser l'égalité des chances et donner l'opportunité à tous les participants de vivre les finales internationales, les règles suivantes s'appliqueront aux finalistes des éditions précédentes :

- **Dans le cas du football à 5**, si la ou les équipe(s) qualifiée(s) ont déjà été finalistes de 2 éditions de la Colas Team Cup, **alors au moins 3 joueurs devront être renouvelés dans la ou les équipe(s) pour pouvoir accéder aux finales internationales**. Dans le cas contraire, les organisateurs choisiront automatiquement l'équipe suivante dans le classement de la zone géographique.

ANNEXE 5 - BARÈME DE POINTS INCROYABLES TALENTS

Classement par zone géographique	Nombre de points	Classement par zone géographique	Nombre de points	Classement par zone géographique	Nombre de points	Classement par zone géographique	Nombre de points
1er	850	51ème	300	101ème	250	151ème	250
2ème	830	52ème	300	102ème	250	152ème	250
3ème	810	53ème	300	103ème	250	153ème	250
4ème	790	54ème	300	104ème	250	154ème	250
5ème	770	55ème	300	105ème	250	155ème	250
6ème	760	56ème	300	106ème	250	156ème	250
7ème	750	57ème	300	107ème	250	157ème	250
8ème	740	58ème	300	108ème	250	158ème	250
9ème	730	59ème	300	109ème	250	159ème	250
10ème	720	60ème	300	110ème	250	160ème	250
11ème	710	61ème	300	111ème	250	161ème	250
12ème	700	62ème	300	112ème	250	162ème	250
13ème	690	63ème	300	113ème	250	163ème	250
14ème	680	64ème	300	114ème	250	164ème	250
15ème	670	65ème	300	115ème	250	165ème	250
16ème	660	66ème	300	116ème	250	166ème	250
17ème	650	67ème	300	117ème	250	167ème	250
18ème	640	68ème	300	118ème	250	168ème	250
19ème	630	69ème	300	119ème	250	169ème	250
20ème	620	70ème	300	120ème	250	170ème	250
21ème	600	71ème	300	121ème	250	171ème	250
22ème	600	72ème	300	122ème	250	172ème	250
23ème	600	73ème	300	123ème	250	173ème	250
24ème	600	74ème	300	124ème	250	174ème	250
25ème	600	75ème	300	125ème	250	175ème	250
26ème	600	76ème	300	126ème	250	176ème	250
27ème	600	77ème	300	127ème	250	177ème	250
28ème	600	78ème	300	128ème	250	178ème	250
29ème	600	79ème	300	129ème	250	179ème	250
30ème	600	80ème	300	130ème	250	180ème	250
31ème	500	81ème	300	131ème	250	181ème	250
32ème	500	82ème	300	132ème	250	182ème	250
33ème	500	83ème	300	133ème	250	183ème	250
34ème	500	84ème	300	134ème	250	184ème	250
35ème	500	85ème	300	135ème	250	185ème	250
36ème	500	86ème	300	136ème	250	186ème	250
37ème	500	87ème	300	137ème	250	187ème	250
38ème	500	88ème	300	138ème	250	188ème	250
39ème	500	89ème	300	139ème	250	189ème	250
40ème	500	90ème	300	140ème	250	190ème	250
41ème	400	91ème	300	141ème	250	191ème	250
42ème	400	92ème	300	142ème	250	192ème	250
43ème	400	93ème	300	143ème	250	193ème	250
44ème	400	94ème	300	144ème	250	194ème	250
45ème	400	95ème	300	145ème	250	195ème	250
46ème	400	96ème	300	146ème	250	196ème	250
47ème	400	97ème	300	147ème	250	197ème	250
48ème	400	98ème	300	148ème	250	198ème	250
49ème	400	99ème	300	149ème	250	199ème	250
50ème	400	100ème	300	150ème	250	200ème	250
						201ème ou +	200

ANNEXE 6 – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ



DECHARGE DE RESPONSABILITE A SIGNER PAR TOUS LES PARTICIPANTS A LA COLAS TEAM CUP EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL*

NOM :
PRÉNOM :
FILIALE (CO-ORGANISATEUR) :
PAYS :
TÉLÉPHONE :
MAIL :
ACTIVITE CHOISIE :

En considération de mon inscription et de ma participation à la manifestation dénommée « Colas Team Cup » :

- Je suis conscient des dangers potentiels encourus du fait de ma participation à la Colas Team Cup et à l'activité choisie.
- Je m'engage à respecter tous les règlements et consignes de sécurité communiquées par l'organisateur et/ou le co-organisateur de la Colas Team Cup.
- Je décharge l'organisateur (COLAS) et le co-organisateur (FILIALE DE COLAS) de toute responsabilité lors ou à l'occasion des activités et déplacements organisés dans le cadre de la Colas Team Cup.

Je déclare accepter tous les risques liés à la participation aux activités et dégage les organisateurs de toutes responsabilités civile, pénale, administrative et judiciaire. Je renonce ainsi à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit auprès de l'organisateur et/ou du co-organisateur, en particulier en cas d'accident, lésion, blessure, maladie, mort, perte, dommage à une personne, à un bien ou autres se produisant lors ou à l'occasion de la Colas Team Cup, y compris si le recours en justice est introduit par mes ayants-droits.

Je certifie que je suis assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels, matériels et immatériels que je pourrais causer au cours de ma participation à la Colas Team Cup.

- Je certifie que je suis en bonne condition physique et que je ne fais l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à m'empêcher de pratiquer l'activité choisie ni aucune des activités proposées durant la Colas Team Cup. En particulier, je ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, problème cardiaque ou respiratoire.

J'atteste sur l'honneur avoir lu attentivement le présent document dénommé « Décharge de responsabilité », je le comprends entièrement et je le signe librement et volontairement ; je comprends clairement qu'en apposant ma signature sur le présent document, dénommé « Décharge de responsabilité », je renonce, en mon propre nom et en celui de mes héritiers et de tous autres ayants droits, au droit de poursuivre en justice l'organisateur et le co-organisateur ainsi qu'au droit de leur réclamer des réparations civiles pour tout dommage pouvant survenir à l'occasion de ma participation à la manifestation sportive dénommée « Colas Team Cup ».

Fait à
Le

**Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »**

* En France Métropolitaine et DOM-TOM, il n'est plus nécessaire de fournir de certificat médical pour participer à une compétition sportive si cette dernière n'est pas organisée/rattachée à une fédération.

Les informations recueillies sont destinées au service de Colas SA en charge de l'organisation de la Colas Team Cup sur la base de votre consentement. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, veuillez-vous reporter à la politique de données personnelles accessible sur le site de colasteamcup.com ou adresser vos questions à : dataprivacy@colas.com

ANNEXE 7 – CESSION DE DROITS À L'IMAGE

AUTORISATION COLAS TEAM CUP

Je soussigné(e)

Madame / Monsieur NOM Prénom née le : .../.../... à
et domicilié à : en contrat indéterminé au sein de la
société et y exerçant la fonction de

Ci-après le Sportif ;

PREAMBULE

Monsieur/Madame souhaite participer à la compétition sportive intitulée la Colas Team Cup et organisée par la Colas, Société Anonyme, ci-après « Colas »

Dans ce cadre, certaines informations personnelles doivent être communiquées par le Sportif aux fins de gestion et d'organisation de la Colas Team Cup.

En outre, la Colas souhaite pouvoir disposer d'illustrations et de commentaires relatifs à la Colas Team Cup, notamment aux fins de promotion de cet événement.

Compte tenu de ces éléments, Madame/Monsieur a décidé de concéder la présente autorisation :

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET

A l'occasion de sa participation à la Colas Team Cup,

- (1) le Sportif accepte que :
- son image
 - sa voix
- (ci-après les « Données »), soient photographiés et/ou filmés et/ou enregistrés ;
et/ou que son témoignage écrit ou oral soit recueilli ;
afin que ces Données soient :
- utilisées par Colas et/ou l'une de ses sociétés affiliées au sens des articles L.233-1 et suivants du Code de commerce (ci-après « Sociétés affiliées ») ;
 - diffusées en tout ou partie auprès du public, notamment pour promouvoir la Colas Team Cup, Colas et/ou ses Sociétés affiliées.
- (2) le Sportif accepte que les Données Personnelles nécessaires à son inscription (par exemple : identité, téléphone, adresse postale et/ou adresse email, aptitude médicale à participer aux épreuves sportives, etc.) soient recueillies par Colas et/ou toute autre société en charge de l'organisation de la Colas Team Cup aux seules fins de la gestion de celle-ci. Ces Données Personnelles seront traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des Données Personnelles et ce dans les conditions de la Politique de Protection des Données Personnelles figurant en annexe 8 et disponible sur le site Colas Team Cup.

ARTICLE 2 - MODALITES D'UTILISATION ET DE DIFFUSION DES DONNEES

Les Données pourront être fixées, copiées, modifiées, adaptées, reproduites, en intégralité ou en partie, sur tout support et en tous formats ; aux fins énoncées à l'article 1.1.

Elles seront diffusées auprès du public, aux fins principales d'illustration et de promotion de la Colas Team Cup, via Internet en tous formats (papier ou numérique) pour les supports existants utilisés ou non à ce jour, ainsi que pour ceux encore non créés (liste d'exemples non exhaustive) :

- tous les supports de communication interne et externe des sociétés du groupe Colas (ex. : films et/ou images présentés aux actionnaires, aux collaborateurs, aux analystes, ou autres, ou lors de conventions ou de salons ; fichiers destinés à une présentation du groupe Colas) ;
- sites intranet et Internet des sociétés du groupe Colas ;
- médiathèque du groupe Colas (banque d'images du groupe Colas) ;
- supports de communication de la société Bouygues (société mère de Colas) ;
- autres sites Internet et notamment les sites Internet de partage de contenus vidéos et photos accessibles au public (ex. : Flickr, YouTube, etc.) ;
- tous les réseaux sociaux du groupe Colas et sociétés du groupe Colas et Bouygues (ex. : Facebook, LinkedIn, Twitter, Yammer, etc.).

Les Données pourront être accompagnées, au choix de la société à l'origine de leur utilisation et/ou diffusion, du prénom suivi de l'initiale du nom de famille des personnes figurant sur les Données ou en étant l'auteur et/ou de la dénomination sociale de son employeur et/ou du poste occupé par le Sportif.

Les Données seront accessibles à Colas et/ou ses Sociétés affiliées qui pourront les utiliser pour les finalités visées à l'article 1.1, directement et selon les limites et modalités fixées à la présente autorisation

ARTICLE 3 – GARANTIES DE LA SOCIETE

Colas et/ou ses Sociétés affiliées s'interdit expressément :

- de procéder à une exploitation des Données susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Sportif,
- d'utiliser les Données objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou pour toute autre exploitation préjudiciable au Sportif,
- d'utiliser les Données Personnelles à d'autres fins que celles nécessaires à l'organisation et à la gestion de la Colas Team Cup.

Le Sportif dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant à la fois ses Données et ses Données Personnelles collectées dans le cadre de la Colas Team Cup et qu'il pourra exercer à tout moment, en adressant un email à : dataprivacy@colas.com.

Les précautions d'usage seront prises pour assurer la sécurité des Données ainsi que des Données Personnelles.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

La présente autorisation est donnée à titre non onéreux. Le Sportif ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait de l'exploitation et de la diffusion des Données.

ARTICLE 5 – DUREE DE L'AUTORISATION

S'agissant des Données, la présente autorisation est valable pour le monde entier pour la durée de la Colas Team Cup à laquelle le Sportif s'est inscrit et une durée additionnelle de trois (3) ans courant à compter du lendemain du dernier jour de la Colas Team Cup à laquelle le Sportif s'est inscrit.

S'agissant des Données Personnelles, la présente autorisation est valable pour le monde entier et pour la seule durée de la Colas Team Cup à laquelle le Sportif s'est inscrit.

Au terme de chacune de ces autorisations et de leur durée respective, l'ensemble des Données et Données Personnelles relatives au Sportif sera détruit par la Colas.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE L'AUTORISATION

Si le Sportif souhaite mettre un terme à la présente autorisation relative aux Données et/ou Données Personnelles avant sa date d'échéance, il adressera un courrier en ce sens, avec accusé de réception à l'adresse suivante : COLAS – Direction de la Communication de Colas – 1, rue du Colonel Pierre Avia – CS81755 – 75730 PARIS Cédex ; ou un courriel à l'adresse suivante : colasteamcup@colas.com. L'autorisation prendra fin à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce courrier par Colas. Dans le cas où l'échéance surviendrait alors que la Colas Team Cup à laquelle le Sportif s'est inscrit serait en cours, sa participation ne pourrait pas être maintenue.

Dans le cas où les Données Personnelles accessibles aux tiers sont utilisées à d'autres fins que celles mentionnées dans la présente autorisation, la responsabilité de la Colas ne pourra être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE

La présente autorisation est régie par le droit français. Tout différend sera porté par la plus diligente des parties devant le tribunal compétent de Paris.

Madame / Monsieur

ANNEXE 8 – POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES Colas Team Cup

Chers Collaborateurs, chers participants,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre **politique de protection des données personnelles** relative aux informations personnelles que nous sommes amenés à traiter dans le cadre de [la Colas Team Cup](#).

Cette politique est présentée sous forme de questions/réponses.

Elle détaille de façon concise les données personnelles vous concernant en notre possession et l'utilisation que nous en faisons.

Elle vous rappelle également vos droits spécifiques en matière de données personnelles et vous explique comment les faire valoir.

Table des matières

1. Qui est le responsable du traitement de mes données personnelles ?	34
2. Pourquoi avez-vous besoin de mes données personnelles ?	34
3. Sur quelle base légale utilisez-vous mes données personnelles ?	34
4. Comment avez-vous collecté mes données ?	35
5. Quelles catégories de données personnelles me concernant collectez-vous ?	35
6. Utilisez-vous un prestataire (sous-traitant) pour le traitement de mes données personnelles ?	35
7. Transmettez-vous mes données personnelles à d'autres entités ?	35
8. Avez-vous des données sensibles me concernant ?	36
9. Mes données personnelles sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?	36
10. Où sont stockées mes données ?	36
11. Combien de temps conservez-vous mes données personnelles ?	36
12. Mes données seront-elles utilisées pour effectuer des décisions automatisées ou un profilage ?	36
13. Quels sont mes droits concernant mes données personnelles ?	37
14. Que se passera-t-il si je m'oppose au traitement de mes données personnelles ou si je retire mon consentement ?	38
15. Comment exercer mes droits et qui dois-je contacter?	38



	Vos questions	Nos Réponses
1	Qui est le responsable du traitement de mes données personnelles ?	<p>Le responsable de traitement est la société :</p> <p style="text-align: center;">Colas SA 1, rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, France RCS Paris : 552 025 314</p> <p>Le <i>Data Protection Officer (DPO)</i> de Colas est votre point de contact pour toute question concernant ce document.</p> <p>Vous pouvez lui adresser toute demande par courrier à l'adresse ci-dessus ou par e-mail à l'adresse suivante : dataprivacy@colas.com</p>
2	Pourquoi avez-vous besoin de mes données personnelles ?	<p>Nous utilisons vos données personnelles dans l'organisation de la Colas Team Cup et de sa communication auprès du grand public.</p> <p>Dans le cadre de votre accès au Site Colas Team Cup, nous utilisons vos données personnelles pour la gestion de votre compte utilisateur, pour valider votre enregistrement, consigner vos performances.</p> <p>Nous pourrions être amenés à vous contacter par e-mail à l'adresse que vous aurez fournie lors de votre inscription afin de nous assurer de la complétude des saisies de vos résultats sportifs.</p> <p>Les données présentes sur le site concernant la composition des équipes et les résultats sportifs seront accessibles au grand public afin de faire la promotion de l'évènement.</p>
3	Sur quelle base légale utilisez-vous mes données personnelles ?	<p>Nous utilisons vos données sur la base de votre consentement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inscription s'accompagne de la signature de documents : charte/règlement de la compétition, décharge de responsabilité, autorisation d'exploitation de l'image des collaborateurs participants - Via l'accès au site web Colas Team Cup, en acceptant les conditions générales d'utilisation et en continuant votre navigation (acceptation des cookies) vous consentez au traitement de vos données personnelles dans les conditions indiquées dans cette politique.

	Vos questions	Nos Réponses
4	Comment avez-vous collecté mes données ?	<p>Les données personnelles que nous traitons vous concernant sont :</p> <p>Celles que vous nous avez communiquées dans le cadre de la création ou de la modification de votre compte utilisateur et celles que vous aurez saisies pendant la compétition.</p>
5	Quelles catégories de données personnelles me concernant collectez-vous ?	<p>Nous traitons les catégories de données personnelles suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom, prénom (obligatoire) - Sexe (obligatoire) - Année de naissance (obligatoire) - Filiale et pays de rattachement (obligatoire) - Adresse email (obligatoire) – il s’agit de l’adresse email que vous fournissez lors de l’inscription. Elle peut être professionnelle ou privée. - Numéro de téléphone portable (professionnel ou privé) - Discipline pratiquée (obligatoire) - Performances (obligatoire) - Nom de l’équipe pour l’épreuve de football à 5 - Décharge de responsabilité (obligatoire) - Image (photo, vidéo) (facultatif) - Adresse IP - Vidéos partagées pour la discipline « Incroyables Talents » - Photos visualisées lors du traitement des E-points
6	Utilisez-vous un prestataire (sous-traitant) pour le traitement de mes données personnelles ?	<p>Colas utilise différentes solutions informatiques (dont des solutions cloud/SaaS), notamment les outils Microsoft 365 et ServiceNow ainsi que les services de Colas Digital Solutions, sa filiale IT dédiée. Vos données personnelles peuvent être traitées via ces outils ou prestataires.</p>
7	Transmettez-vous mes données personnelles à d’autres entités ?	<p>Nous n’utilisons pas vos données personnelles à des fins commerciales</p> <p>Vos données personnelles ne sont ni partagées, ni revendues à qui que ce soit.</p>

	Vos questions	Nos Réponses
8	Avez-vous des données sensibles ² me concernant ?	Nous ne collectons pas de données personnelles sensibles vous concernant.
9	Mes données personnelles sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?	Nous ne transférons pas vos données personnelles en dehors de l'Union européenne.
10	Où sont stockées mes données ?	Vos données personnelles sont stockées dans l'Union européenne.
11	Combien de temps conservez-vous mes données personnelles ?	<p>Nous conservons vos données pendant la/les durée(s) détaillée(s) ci-dessous :</p> <p>a) La durée de la compétition (15 mois). Les données présentes sur le site sont ensuite détruites.</p> <p>b) Les listes de participants sont conservées sur une durée de quatre ans afin d'organiser les éditions suivantes. Le participant peut s'opposer à cette conservation post compétition en exerçant ses droits auprès du DPO COLAS, tel que mentionné au paragraphe 13.</p> <p>c) Logs de connexion : 15 mois.</p> <p>Colas est susceptible de conserver vos données personnelles pendant la durée nécessaire à l'exercice par Colas de ses droits devant les tribunaux en tant que demandeur ou en tant que défendeur (soit jusqu'à l'épuisement du délai de prescription).</p>
12	Mes données seront-elles utilisées pour effectuer des	Non.

² Les **données sensibles** ou **particulières** sont :

- Les données personnelles qui relèvent de l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données personnelles génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données personnelles concernant la santé ou les données personnelles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ; **et**
- Les données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions.

	Vos questions	Nos Réponses
	décisions automatisées ou un profilage ³ ?	
13	Quels sont mes droits concernant mes données personnelles ?	<p>En tant que personne physique, vous disposez des droits suivants :</p> <p>1. Droit d'accès à vos données ;</p> <p>C'est-à-dire que vous pouvez nous demander directement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si nous détenons des informations personnelles vous concernant ; et - que l'on vous communique l'intégralité de ces données personnelles. <p>Ce droit d'accès vous permet de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de nous demander de les rectifier ou de les effacer, si elles sont inexactes ou périmées.</p> <p>2. Droit de rectification de vos données.</p> <p>Vous pouvez nous demander de rectifier des informations inexactes vous concernant.</p> <p>Ce droit vous permet d'éviter que nous ne diffusions ou traitions des informations incorrectes vous concernant.</p> <p>3. Droit de suppression de vos données</p> <p>4. Droit de vous opposer au traitement de vos données</p> <p>Vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données vous concernant soient diffusées, transmises ou conservées.</p> <p>5. Droit de limiter le traitement de vos données</p> <p>Ce droit vous permet de demander à ce que seules les données nécessaires au responsable de traitement ne soient traitées.</p> <p>6. Droit à la portabilité de vos données</p> <p>Vous avez la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format ouvert et lisible par machine (format électronique).</p> <p>Vos données pourront ainsi être stockées ou transmises facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation.</p>

³ Le **profilage** concerne : toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique.

	Vos questions	Nos Réponses
		<p>7. Droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données (si vos données sont traitées sur la base de votre consentement) ;</p> <p>8. Droits post-mortem</p> <p>Vous avez la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès, concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données. Vous pouvez modifier ou révoquer vos directives concernant le sort de vos données à tout moment.</p> <p>NB : Ces droits ne sont pas absolus : vous pouvez les exercer dans le cadre légal prévu et dans les limites de ces droits.</p> <p>Dans certains cas nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande (obligation légale, respect de nos engagements envers vous, etc.). Si c'est le cas, nous vous communiquerons la ou les raisons de ce refus.</p> <p>Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits</p>
14	Que se passera-t-il si je m'oppose au traitement de mes données personnelles ou si je retire mon consentement ?	<p>Si vous retirez votre consentement, que vous demandez la suppression des informations vous concernant ou si vous vous opposez au traitement vous ne pourrez plus bénéficier des accès au site Colas Team Cup et poursuivre votre participation à la compétition.</p> <p>NB : Ces droits ne sont pas absolus. Dans certains cas nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande (obligation légale, respect de nos engagements envers vous, ...). Dans un tel cas, nous vous communiquerons la ou les raisons de ce refus.</p>
15	Comment exercer mes droits et qui dois-je contacter ?	<p>➤ Pour exercer vos droits, merci de contacter le <i>Data Protection Officer</i> (CPO) de Colas :</p> <p style="text-align: center;">Colas – A l'attention du DPO 1 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, France ou dataprivacy@colas.com</p>

	Vos questions	Nos Réponses
		<p>➤ En cas de difficultés vous pouvez aussi effectuer une réclamation auprès des autorités de supervision compétentes.</p> <p>En France, l'autorité compétente est la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/agir)</p>